

La Lettre

www.sage-drac-romanche.com

du **sage**
Drac
Romanche

- p.2** Le SAGE avance : le Groupe Milieux et Fréquentation
- p.3** Actualités : Directive Cadre Européenne sur l'eau
- p.4** La neige de culture : situation actuelle et projets en Drac et Romanche
Interviews croisées
- p.8** Brèves et A noter (mars à juin 2005)

Charles Galvin clôture - devant 62 élus, usagers et représentants des services de l'État - la sortie terrain du 19 janvier 2005 organisée dans la perspective de la remise en eau du Drac aval et du contrat de rivière Gresse Lavanchon Drac aval Nappe du Drac



Responsabilités...

Notre CLE commence à apporter de beaux fruits. La coordination des acteurs du territoire progresse. Des actions opérationnelles débouchent :

- le Syndicat d'assainissement du ruisseau de Vaulx a été créé fin 2004,
- le Syndicat de rivière de la Gresse et du Drac aval sollicitera en juin un agrément pour son projet de Contrat de rivière permettant notamment la remise en eau du Drac aval,
- la sécurisation de l'alimentation en eau potable des 400 000 habitants de l'agglomération avance,
- une démarche de gestion coordonnée des lacs de Laffrey et Petichet voit le jour...

La décision de l'Etat de modifier les conditions de son intervention, sans délai, est un grave manque de responsabilité et de respect des membres de la CLE.

Les collectivités de ce territoire - qui versent, après premières investigations, de l'ordre de 20 € par habitant au titre des redevances pollution et prélèvement eau potable (soit plus de 6,5 M d'€ chaque année) à l'Agence de l'eau pour organiser une nécessaire solidarité entre collectivités et accompagner financièrement les politiques publiques en matière d'eau potable et d'assainissement - demandent à l'Etat et à l'Agence de l'eau d'assurer l'équilibre du budget pour les exercices 2005 et 2006. Qu'ils permettent ainsi de clôturer l'élaboration du SAGE dans les conditions financières initiales en apportant les 104 000 € (0,31 € par habitant) qui font aujourd'hui défaut.

Alors, à partir de 2007, ces collectivités voudront peut-être s'engager, par période de 5 ans, à assurer le financement de ce reliquat (entre 40 et 90 000 € par an suivant les besoins et l'ambition qui seront les nôtres).

L'Etat et l'Agence doivent être sûrs que les collectivités, prises en otage par une décision brutale, ne peuvent envisager une contribution au fonctionnement de cette institution qu'à partir de 2007.

La CLE se réunit le 21 mars pour voter son budget : chacun est maintenant clairement face à ses responsabilités...

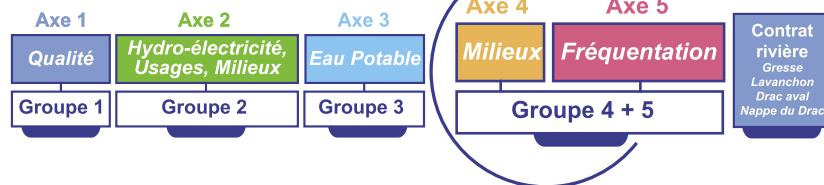
Charles GALVIN,

Président de la Commission locale de l'eau
du Sage du Drac et de la Romanche,
Conseiller général de l'Isère



Michèle Prince-Clavel, élue d'Echirolles

et Bertrand Lachat, élu de Claix, partagent la présidence du groupe de travail



Mettre du concret dans l'écriture des préconisations du Sage.

Ce groupe de travail, commente Michèle Prince-Clavel, intéresse de nombreux élus.

Son objectif est d'organiser la fréquentation de certains sites naturels remarquables du Sage de manière à ce qu'elle ne s'oppose pas à leur protection. **Il ne s'agit pas de faire de ces sites des musées mais de concilier leur protection avec un développement touristique maîtrisé.** Nous répertorions les projets touristiques qui peuvent concerner les sites identifiés par le diagnostic du Sage et nous recensons les difficultés de fréquentation. Le croisement de ces inventaires détermine des zones « à enjeux » en Matheysine, dans le Trièves, le Valbonnais, le massif des Grandes Rousses, la Plaine de Bourg d'Oisans et le Drac aval, cette dernière zone faisant l'objet d'un projet de plan de gestion global avec remise en eau et création d'une zone naturelle volontaire.

Un exemple : la ville d'Echirolles envisage de créer autour de l'étang Géo-Charles une roselière qui aura pour but de dissuader piétons et chiens de s'aventurer aux abords et d'installer un belvédère qui permettra aux promeneurs de mieux profiter du site sans perturber la faune.

Autre exemple, continue Bertrand Lachat : la commune de Claix souhaite définir un mode de protection du Rocher de Comboire qui satisfasse les promeneurs en lien avec les berges du Drac proches, dans une logique de continuité de fréquentation nord-sud. Lieu de biodiversité unique, le rocher subit en effet des dégradations dues notamment au passage d'engins motorisés. Les chemins, champs et prairies sèches présentent déjà des dégâts visibles. Les pratiques d'escalade méritent également d'être encadrées pour ne pas nuire à la faune et flore présentes sur le site. Comment maîtriser la fréquentation sans l'interdire ? Grâce à une solution alternative visant à promouvoir un usage raisonné des espaces notamment des berges et la limitation de l'accès aux zones fragilisées. La valorisation de secteurs spécifiques comme la zone humide jouxtant les boutiques de Comboire constitue une opportunité à privilégier pour initier le public aux richesses naturelles à proximité

de la ville. La réflexion d'ensemble devrait s'élaborer avec la ville de Seyssins et la Métro.

D'autres projets sont en route, telle la création d'une « charte de bons usages » réunissant autour de la Bonne les collectivités, les pêcheurs et les pratiquants de sports d'eau vive.

La collaboration avec la cellule Espace Naturel Sensibles du Département nous sera également de grande utilité.

Le but poursuivi à travers ces projets exemplaires, concluent les deux Présidents, est de mettre du concret et du corps dans l'écriture des préconisations du Sage.

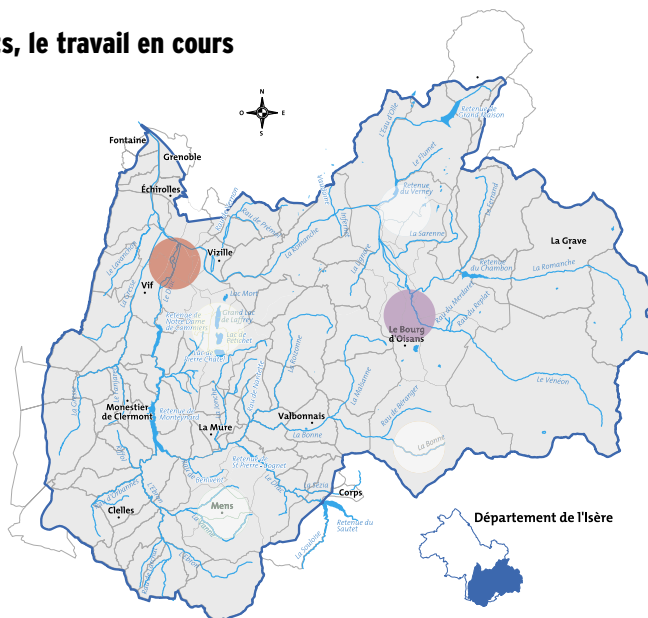
Les sites pilotes, les projets, le travail en cours

la plaine de Bourg d'Oisans

objectif : suivi de la démarche pilotée par Bourg d'Oisans pour la création d'un schéma de protection des milieux et de circulation du public ; intérêt de la CLE pour la Plaine du Buclet
avancement : rendu de l'étude communale pour avril 2005

les lacs naturels de Petichet et de Laffrey

objectif : une gestion concertée prenant en compte la qualité de l'eau qui est réserve d'eau potable, la production hydroélectrique, la fréquentation et la protection des milieux
avancement : 6 réunions (20 à 25 participants) du 18 novembre 04, 20 janvier 05 et 16 mars + la mise en route vraisemblable en mai d'une étude cofinancée par EDF, les communes riveraines, la Fédération de pêche et l'Agence de l'eau pour préfigurer cette démarche de gestion coordonnée



le Marais de Grand Champ (Mens) et, plus largement, le secteur Trièves

objectif : la mise en place d'un Espace naturel sensible communal (ENS) sur le Marais de Grand Champ (Mens)
avancement : 1 réunion avec les collectivités, Avenir et le service environnement du Conseil général le 12 janvier 05, réflexion en cours de la commune de Mens
à noter : la démarche d'inventaire des milieux humides prévue par la Syndicat d'aménagement du Trièves (SAT) pour définition de plans de gestions de micro-zones pilotes

le Drac aval, entre la digue EDF de Notre-Dame de Commiers et la confluence Drac Romanche

objectif : un plan de gestion pour organiser la remise en eau du Drac aval
avancement : la journée terrain à Miribel Jonage et à Pierre Bénite (69) fin 04 (36 participants), la sortie terrain du 19 janvier (61 participants), la réunion avec la Métro du 8 février 05, la création du Syndicat de la Gresse et du Drac aval (SIGREDA) prévue pour avril, la présentation du dossier de candidature à un Contrat de rivière pour agrément le 15 juin

le Massif des Rousses

objectif : répondre aux menaces liées notamment la surfréquentation estivale pédestre et VTTiste sur le secteur des lacs et zones humides des Petites Rousses et du Plan des Cavailles
avancement : réflexion des communes (Huez en Oisans, Oz-en-oisans et Vaujany) en cours après 1 réunion d'information avec Avenir et le Conseil général le 16 décembre

la Bonne

objectif : la conciliation des usages pêche et sports d'eaux vives à travers une Charte
avancement : les réunions avec les acteurs concernés (10 à 15 participants) du 30 juin, du 2 décembre, du 22 mars

Directive Cadre Européenne sur l'eau : où en est-on ?

La Directive Cadre sur l'eau (DCE) a été transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004. À l'échelle des districts, équivalents des bassins hydrographiques français, chaque État-membre doit élaborer :

- un état des lieux de l'eau et des usages,
- la mise en œuvre d'un programme de surveillance de l'état des milieux aquatiques, notamment sous la forme de réseaux de mesure, d'ici 2006,
- un programme de mesures visant à améliorer la situation, d'ici 2009,
- un plan de gestion des ressources (d'ici 2009) qui permettront d'obtenir un "bon état" des milieux aquatiques en 2015.

La DCE renforce les principes de gestion de l'eau en France et introduit trois innovations :

- la fixation d'objectifs de résultats environnementaux,
- la prise en compte des contextes sociaux et économiques,
- la participation du public.

Quatre consultations s'inscrivent dans cette logique participative :

- une première consultation sur l'avant-projet d'état des lieux du district, achevée à la fin de l'année 2004, a concerné les assemblées locales comme la CLE Drac-Romanche ;
- une consultation du public se déroulera de mai à octobre 2005 ;
- une nouvelle consultation du public, portant sur la révision du SDAGE, aura lieu en 2007 ;
- celle-ci sera suivie d'une nouvelle consultation des assemblées.

Les axes de travail

L'état des lieux met en exergue 11 questions importantes transversales et stratégiques rencontrées sur tout ou partie du bassin RM, qui constituent les enjeux majeurs auxquels il faudra apporter des réponses pour atteindre les objectifs fixés par la Directive, ainsi que la charpente des futurs SDAGE et plan de gestion. Synthétisées, elles formeront la base de la consultation du grand public qui sera lancée en mai 2005.

Les 11 questions importantes propres au bassin Rhône-Méditerranée

- Une politique de gestion locale développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la DCE ?
- Comment mieux intégrer la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ?
- Les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?
- L'hydroélectricité : comment rendre compatible le développement de l'énergie renouvelable et la protection des milieux aquatiques ?
- La restauration physique, un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?
- Les crues et les inondations: la réduction du risque ne passe-t-elle pas par le respect de la rivière ?
- Les substances toxiques : comment satisfaire cette priorité du SDAGE renforcée par la Directive ?
- Pesticides : pas de solution miracle sans un effort conséquent dans les pratiques actuelles ?
- L'eau et la santé publique: comment évaluer, prévenir et maîtriser les risques ?
- Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux, compatibles avec des enjeux sociaux et économiques importants ?
- Les stratégies d'action couramment mises en œuvre sont-elles toujours les plus efficaces ?

L'Agence de l'Eau RM&C a invité les collectivités territoriales, acteurs économiques, associations à devenir des partenaires relais de la consultation du public et soutiendra leur projets portant sur tout ou partie des 11 questions importantes. Les projets proposés seront examinés par le Comité de Bassin au cours du mois de mars.

La suite du travail

Dans l'année à venir il s'agira de définir les objectifs à atteindre sur chaque masse d'eau (tronçon de cours d'eau, groupe d'aquifères cohérents, lacs) à partir d'une analyse des actions à mettre en œuvre et leurs faisabilités techniques et socio-économiques. Cela renforce la nécessité de mettre en cohérence les orientations du SAGE vis à vis de la DCE.



L'objectif de la Directive cadre européenne sur l'eau : vers le bon état des milieux aquatiques... vers la révision du SDAGE Rhône Méditerranée

Neige de culture : situation actuelle et projets en Drac et Romanche

Dans le cadre d'une enquête menée par la CLE, les exploitants - à l'exception de Chamrousse et de Saint-Sorlin d'Arves - ont détaillé à la Lettre du SAGE leur utilisation de la ressource en eau et exposé leurs projets d'investissements. Regards croisés sur un enjeu jugé important par la CLE.

Entre grands et petits domaines, des différences de consommation importantes

Exploité par la SATA, le domaine des Grandes Rousses reliant l'Alpe d'Huez, Vaujany, Oz-en-Oisans, Auris-en-Oisans et Villard-Reculas est équipé de 715 canons pour une consommation d'eau annuelle de 509 700 m³. Le domaine des Deux-Alpes possède 151 canons dont la consommation se monte à 198 800 m³. Les consommations des petits domaines sont plus modestes : 27 600 m³ pour les 33 canons en service à Gresse-en-Vercors, 7 500 m³ pour les 3 canons de l'Alpe du Grand-Serre. La production s'échelonne d'octobre (ou novembre) à avril.



Les adjuvants

Seule la station des Deux-Alpes utilise ponctuellement du Snowmax pour 2% de sa production de neige de culture.

Les retenues collinaires se généralisent

Les équipements des Grandes Rousses sont alimentés par 4 retenues collinaires d'une capacité totale de 180 000 m³. Les Deux-Alpes ont une retenue collinaire et utilisent d'anciens captages en bas des pistes. Gresse-en-Vercors effectue ses prélèvements dans la rivière mais projette la création d'un plan d'eau. L'Alpe du Grand Serre dispose depuis le début de la saison d'une retenue alimentée par le déversoir du réseau d'eau communal.



Des projets dans toutes les stations

Le projet le plus important est celui des **Deux-Alpes**. L'exploitant envisage de tripler les surfaces couvertes par ses canons à neige, qui s'étageront jusqu'à 3 200 m et couvriront 120 ha, soit près de 30% du domaine.

L'équipement des **Grandes Rousses** sera conforté par 23 nouveaux canons qui couvriront 7 ha supplémentaires sur le secteur de Villard-Reculas et par 12 canons sur le secteur des Bergers. Une extension de la retenue des Marmottes à 2 400 m, alimentée par l'excédent du déversoir du Lac Blanc, fournira les 15 000 m³ nécessaires au nouvel équipement.

Gresse-en-Vercors prévoit de doubler ses prélèvements et la puissance de son parc d'ici 2006. Depuis le début de la saison, les canons peuvent enneiger trois nouvelles pistes sur 3ha, portant à 25% la portion du domaine couverte. Pour éviter les prélèvements directs en rivière, la commune projette de créer près du front de neige une retenue dont les berges pourront être fréquentées en toutes saisons. Cet aménagement fait partie d'un projet global de valorisation de la Gresse présenté à la CLE en janvier 2005.

La SATA vient d'équiper **l'Alpe du Grand-Serre** de 24 canons qui couvriront 4 ha supplémentaires (2,5 ha, soit 2% du domaine, étaient auparavant couverts par des canons mobiles). La consommation additionnelle devrait avoisiner 20 000 m³.



Des échos parvenus à la CLE

Chamrousse (massif de Belledonne) et Saint-Sorlin d'Arves (massif des Sybelles) n'ont pas répondu à l'enquête. **Chamrousse** veut se doter d'une retenue de 45 000 m³ alimentée par le détournement du Vernon. Ce plan d'eau à vocation touristique alimenterait les canons à neige en relation avec le lac des Vallons. Le projet alarme Vaulnaveys-le-Haut qui redoute une incidence sur les sources avoisinant le Vernon dont provient plus de la moitié de son alimentation en eau potable. La commune a pris l'initiative d'en informer la CLE. Le commissaire enquêteur a finalement rendu un avis défavorable. La procédure suit son cours.

Saint-Sorlin d'Arves envisage la création d'une retenue collinaire qui devrait entraîner le transfert de la ressource du bassin versant concerné par le Sage vers un autre bassin versant.



Jean Sarrot-Reynaud, hydrogéologue conseiller du Préfet de l'Isère

Françoise Dinger, chercheur au CEMAGREF, a publié en 2004 une étude sur l'impact de l'usage du Snowmax sur l'environnement

SATA : Société pour l'Aménagement Touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses

SIEPAVO : Syndicat intercommunal d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle



Christian Reverbel,
Directeur des Pistes
de la SATA

« En finir avec les idées reçues »

On pensait autrefois qu'il suffisait d'attendre que la neige tombe. On sait aujourd'hui qu'un domaine doit être aménagé, que la neige se gère scientifiquement et que la neige de culture est indispensable. La neige sur les pistes est devenue pour la clientèle aussi naturelle que le goudron sur les routes.

Autre idée reçue, la neige de culture est sensée ne pas concerner les grandes stations. C'est oublier que la fréquentation des pistes a été multipliée par endroits par 20 ou 100, entraînant un phénomène de descente et d'usure de la neige. Le produit naturel ne suffit donc plus sur les gros axes.

Nous gérons l'enneigement à travers le phénomène ponctuel des chutes de neige, et le froid, phénomène beaucoup plus lissé qui nous permet de produire de la neige dès fin octobre et tout au long de la saison d'hiver. C'est entre autre ce qui nous aidera à réaliser une saison convenable à l'Alpe du Grand Serre où nous avons posé cet automne un équipement alimenté par une retenue.

Un peu de sagesse

En 88, il n'y avait pas de réglementation sur l'eau, mais nous avons pris conseil auprès de Françoise Dinger* et de Jean Sarrot-Reynaud*. Au lieu d'installer des pompes dans le Lac Blanc, ce que nous aurions tout à fait pu faire, nous avons choisi la solution raisonnable et décidé d'exploiter le très ancien canal d'irrigation des Sarrazins. Nous avons ainsi créé un plan d'eau à 2 300 m dans l'axe de la surverse du Lac Blanc pour travailler par gravité, et avons aménagé par la suite un deuxième plan d'eau.

Il ne s'agit que de stockage momentané. Toute l'eau est restituée à la nature sans impact pour l'environnement et ces réserves peuvent avoir une utilité toute autre : agriculture, pénurie d'eau, incendies, irrigation des plantations... Il faut aussi relativiser : la neige de culture dans toutes les Alpes équivaut à la consommation d'eau annuelle d'une ville de 170 000 habitants. On est loin des volumes consommés par l'agriculture, voire consommés par les réseaux commerciaux d'eau minérale, ou stockés par EDF. Or, tout le monde conçoit qu'on puisse stocker de l'eau pour produire de l'électricité, mais pas pour produire de la neige.

Nos projets sont réfléchis. Nous stockons l'eau au moment où il y en a pour tout le monde pour ne pas être en conflit avec les autres usagers, et notre souci environnemental est constant. A l'Alpe d'Huez, nous avons par exemple restauré d'anciens canaux d'irrigation et introduit sur l'ensemble de nos pistes basses plus de 400 génisses qui broutent tous les étés 450 ha de pâturages.

Pas d'adjuvants

Ca n'augmente pas significativement les volumes. De plus le produit est cher et difficile à manier : il faut le décongeler et l'exploiter dans un délai très bref. C'est juste bon pour se faire « tirer dessus », alors qu'il faut montrer au grand public que ce que l'on fait en montagne est raisonnable. J'ai pour ma part accepté de signer un arrêté préfectoral interdisant l'utilisation de tout adjuvant. La qualité et la performance de nos enneigeurs est à mes yeux autrement plus importante que cette poudre de perlimpimpin.

Vous pouvez nous aider à faire mieux

J'aimerais que les exploitants ne soient pas vus comme les nantis de l'or blanc ni comme des fous et qu'on considère l'utilité économique des stations et de leurs investissements. Concernant la CLE, je suis sceptique sur la capacité d'un nombre aussi important de personnes à émettre un avis. Je suis cependant ouvert à la collaboration. Vous pouvez nous aider à faire mieux, mais ne nous remettez pas en question. La raison fait partie de notre souci quotidien.

« La CLE n'a pas vocation à légiférer mais à émettre des préconisations »

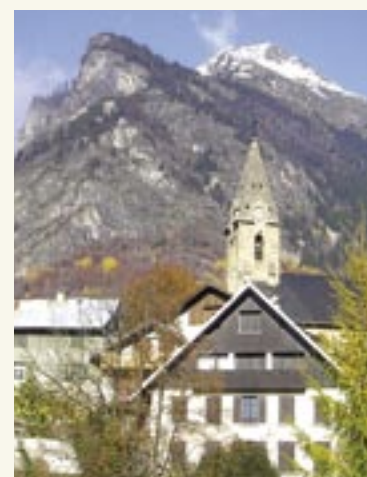
Le SIEPAVEO* a mis en place le plus gros chantier d'Europe en matière de neige de culture pour équiper le domaine skiable d'Oz-Vaujany d'une retenue de 110 000 m³, de 500 canons et de 6 compresseurs. Sous le contrôle d'un comité de pilotage auquel ont participé le CEMAGREF, la FRAPNA et la DDE, les travaux ont été menés dans le respect des espaces sensibles, ce qui a conduit notamment à contourner un lac et à re-engrainer les pistes. **Les actions menées sur le massif des Grandes Rousses sont raisonnées.** Aucun adjuvant n'est utilisé. Sur le versant d'Oz, les quantités d'eau captées sur le ruisseau de la Fare font l'objet d'un arrêté préfectoral. Pour fabriquer 400 000 m³ de neige,



Jean-Robert Wendling,
Vice-Président de la CLE
et maire d'Oz-en-Oisans

nous remplissons deux fois notre retenue de 110 000 m³ et nous restituons l'eau à la nature sur le même bassin versant. Il faut ajouter que les installations, dont le but initial était de maintenir les conditions d'enneigement, sont aujourd'hui indispensables en début de saison avec la raréfaction de la neige.

La CLE n'a pas vocation à légiférer. En revanche, elle peut émettre des préconisations. Par exemple, veiller à ce que la neige de culture n'utilise pas le réseau d'eau potable, et interdire l'utilisation d'adjuvants. Sur ce dernier point, c'est le principe de précaution qui doit être appliqué, d'autant que le bénéfice de l'utilisation du produit est faible. Mais il faut relativiser et ne pas nous focaliser sur cette question. Nous pourrions avoir d'autres préoccupations à envisager sous l'ensemble de leurs aspects



avant de prendre toute décision. Par exemple, faudrait-il arrêter de saler les routes d'accès aux stations de crainte que le sel ne pollue la ressource en s'infiltrant ? On créerait si c'était le cas un nouveau danger.

« Un plan d'eau créé dans le cadre de la réhabilitation des berges de la Gresse »

Le plan d'eau qui constituera une réserve pour l'alimentation des canons à neige s'inscrit dans un projet global de valorisation de la Gresse proposé par le PNR du Vercors dans le cadre de la charte d'aménagement du Trièves. Un cheminement le long de la Gresse permettra de relier Gresse-village à pied, à vélo ou en raquettes. Les stationnements seront réorganisés pour libérer le front de neige. Une nouvelle passerelle reliera les deux parties du domaine skiable.

L'étude géologique et hydrologique est en cours d'achèvement, ainsi que l'avant-projet global. L'étape suivante est le dépôt du dossier qui sera instruit par la MISE.

Une meilleure gestion de la rivière

L'alimentation des canons à neige par la retenue permettra de ne plus puiser directement dans la Gresse. Par ailleurs, les parkings seront rendus perméables pour éviter le ruissellement d'eaux souillées vers la rivière. Des mesures de sécurité sont également prévues, car un goulot d'étranglement potentiellement dangereux s'est formé en raison de l'emprise des parkings sur le lit de la rivière.

Une nouvelle place de la nature dans le site

Les abords du plan d'eau seront destinés à une fréquentation hivernale et estivale. Des sentiers de découverte hiver/été seront aménagés en collaboration avec le CPIE du Vercors. Une mégaphorbiaie, zone remarquable de hautes herbes, sera mise en valeur au confluent entre Gresse et Gressette.



Des relations améliorées entre les utilisateurs de la rivière

L'aménagement des berges bénéficiera aux promeneurs. Les pêcheurs, qui seuls ont accès aujourd'hui à la rivière, seront apaisés par une solution qui évitera à l'avenir de perturber la vie piscicole.

Une meilleure gestion de l'énergie

La mise en place d'une navette limitera le flux de voitures vers la station. On espère aussi la fréquentation du nouveau cheminement par les 47 enfants scolarisés à Gresse, aujourd'hui transportés en voiture faute d'un parcours sécurisé.

La neige de culture, un enjeu économique vital

Le projet est le prolongement d'une démarche qualitative qui a conduit la régie municipale à supprimer 3 téléskis et la moitié des 80 km de fond en 2002 pour concentrer les efforts sur un cœur de domaine bien enneigé et parfaitement entretenu. Nous sommes à la fois intéressés et inquiétés par le contrat de rivière : à l'évidence, il doit intégrer la commune de Gresse-en-Vercors et peut nous aider à aménager les berges, mais nous redoutons que la réalisation du plan d'eau soit freinée. L'alimentation des canons est vitale pour l'activité hivernale (60 emplois directs, des services publics consolidés, un effectif scolaire doublé depuis 2001), pour conforter des actions de diversification toutes saisons et pour continuer à proposer l'offre de loisirs de neige la moins chère de l'Isère.

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

dico



Ils nous donnent leur avis sur cet enjeu

La CLE doit être informée de tous les projets



Max Gevevois,
Vice-Président du
SIERG et Vice-Président
de la CLE

Dans la mesure où la CLE existe, cette instance doit être le lieu de centralisation de tous les projets touchant à l'eau, et donner son avis sur tous ces projets. Ce point de vue sera conforté par la DCE et par la loi sur l'eau, mais il n'est aujourd'hui pas en application. Par

exemple, la CLE n'a pas été consultée sur le projet de retenue collinaire de Chamrousse auquel les habitants de Vaulnaveys-le-haut s'opposent par crainte qu'il ne porte atteinte à leurs captages.

Sur le massif des Grandes Rousses, le projet est indépendant des captages d'eau potable. Même s'il puise à la même source, le Lac Blanc. De même, à Oz, il n'y a pas d'interférence entre l'alimentation des canons à neige par la retenue de la Fare et les captages des communes.

Chaque dossier doit être étudié individuellement par la CLE. Il faut examiner s'il s'inscrit dans un contexte de respect de l'environnement, en prenant en compte les étiages. Certains projets, comme celui de Gresse-en-Vercors, semblent très responsables.

La CLE doit inscrire des principes dans ses recommandations, tel le bannissement de l'usage d'adjuvants, car on n'en mesure pas encore tous les risques. Une

autre règle pourrait consister à ne jamais utiliser les mêmes réseaux que ceux de l'eau potable, mais uniquement le déversoir en aval de l'usage domestique, comme à l'Alpe du Grand Serre.

Il en est de la neige de culture comme de l'ensemble des projets touchant l'eau. Dès que le décret d'application du SAGE sera signé, il faudra bien que des procédures d'information soient mises en place. D'ici là, il appartient à chaque acteur de la CLE de faire savoir que cette instance existe et qu'elle entend apporter des avis. Il faut donc certainement communiquer davantage.

L'enneigement artificiel a besoin de beaucoup d'eau, mais son prélèvement sur le milieu n'est pas toujours réglementaire

L'enneigement artificiel est un outil de développement économique des stations qui sont confrontées depuis quelques années à un déficit d'enneigement. Il permet à la fois de garantir la neige mais aussi d'augmenter la durée de la saison.

Il nécessite beaucoup d'eau, à une période, l'hiver, où la ressource est la plus rare. L'eau est souvent prélevée dans les rivières ou les torrents. Parfois ces prélèvements ne disposant pas d'autorisation administrative portent préjudice à d'autres utilisateurs de l'eau, dont EDF peut faire partie, ne pouvant plus alors

produire d'électricité avec cette eau. Elle peut également provenir des excédents de bassins d'eau potable, ce qui constitue aussi dans ce cas un prélèvement d'eau normalement destiné à la rivière. Enfin, l'eau peut provenir de bassins appelés « retenues collinaires » spécialement construits à cet usage, qui peuvent être remplis quand la ressource est abondante. Ces bassins doivent offrir toutes les garanties en matière de sécurité.

Contactez EDF, nous pouvons peut être vous fournir de l'eau à partir de nos barrages...

Pour ses besoins hydroélectriques, EDF a installé de nombreux barrages et galeries en haute montagne. EDF a l'expérience de partenariats réussis avec des stations de Savoie (dans les 3 Vallées, en Maurienne, dans le Beaufortain,...) pour fournir à partir de ses ouvrages

Pierre-Marie Clique,
EDF Unité de Production Alpes,
Directeur Eau/Environnement



l'eau nécessaire pour alimenter les canons à neige.

Quand c'est possible, cette solution permet de limiter les infrastructures pour stocker et transporter l'eau ; elle réduit aussi la pression sur le milieu aquatique à un moment où la ressource est rare.

Contactez EDF, nous rechercherons avec vous la meilleure solution pour alimenter vos canons à neige à partir de nos retenues !



Jacques Pulou,
Membre du bureau
régional de la FRAPNA
et du Comité de Bassin
Rhône Méditerranée

Je souscris aux réserves du SIERG sur le Snomax. Le recul est insuffisant pour juger de son innocuité et son intérêt limité devrait imposer la précaution. Hier la neige artificielle intervenait ponctuellement pour garantir le « retour station ».

Aujourd'hui ces installations se généralisent jusqu'à plus de 3000 m. Ce changement d'échelle impose la vigilance. Nous acceptons d'autant moins des impacts que ces investissements sont davantage justifiés par une différenciation

Chaque dossier doit être analysé au cas par cas

d'image entre stations ou la contrainte des tours opérateurs que sur une garantie donnée au client.

Il ne s'agit pas de tout interdire, mais d'analyser chaque dossier au cas par cas au vu de données précises : une étude hydrologique sérieuse, les caractéristiques de la retenue, les règles de prélèvements (périodes, volumes, conditions,...), une bonne étude d'impact introduisant des variantes suscitant des observations constructives de tiers.

Ces critères expliquent nos réserves sur le projet de Chamrousse. L'impact est peut-être acceptable, mais les lacunes du dossier le rendent irrecevable : l'étude hydrologique est fondée sur les régimes du Domeynon et du ruisseau de Combe-Madame d'altitudes et d'orientations différentes du Vernon, l'alimentation en eau potable des communes de l'aval est éludée, la notice d'impact est elliptique !

La CLE ne doit pas donner systématiquement un avis sur tous les dossiers de neige de culture de son ressort, mais elle doit être un observatoire voire un conseil aux exploitants : pourquoi pas un guide montrant qu'en la matière, rien n'est interdit mais que tout n'est pas possible ?

En rendant accessible les dossiers, la CLE serait dans son rôle en permettant aux parties intéressées de se rencontrer pour ne pas devenir antagonistes. Cela aurait évité aux exploitants de Chamrousse de perdre du temps pour avoir cru en gagner.

Vénéon

La société SOVMAT, qui exploite une carrière et une installation de concassage fait actuellement un dossier de demande d'autorisation avec étude d'impact dans le cadre d'une régularisation administrative (augmentation des extractions).

Le secrétariat de la CLE a fait savoir à la DRIRE et à la MISE qu'une réflexion doit être menée dès à présent sur le devenir du seuil sur le Vénéon mis en place par SOVMAT après 2013, date d'arrêt de l'exploitation, et sur sa non-franchissabilité piscicole en période d'étiage d'ici à cette date.

L'eau et la route

- Rénovation du pont franchissant la Gresse à Vif (RN 75) : l'avant projet a été transmis à l'Ingénieur général des Ouvrages d'Art.
- Voie de rabattement entre la N75 et la zone des Speyres à Vif : l'enquête publique a été clôturée le 14 janvier.
- Déviation de la nationale 91 au Péage de Vizille : lancement de l'enquête publique.
- Déviation à Bourg d'Oisans : les travaux de franchissement de la Romanche démarrent. Les travaux de franchissement de la Rive sont prévus pour fin 2005.

D'un Sage à l'autre

Jean-Michel Bône, Président de l'association des amis du Musée de l'Eau de Pont-en-Royans, a présenté le 23 novembre 2004 les travaux du Sage du Drac et de la Romanche aux élus du Sage Brièvre-Liers-Valloire.



Gavet : c'est parti !

Ce projet d'envergure lancé par EDF - 160 millions d'euros, un chantier d'une dizaine d'années pour une mise en service en 2013 - consiste à remplacer par un seul ouvrage d'une capacité de 92MW à Gavet les 6 centrales construites autour de 1900 entre la sortie de la plaine de Bourg d'Oisans et Vizille. Le grand chantier pourrait donner un nouveau souffle à la vallée.

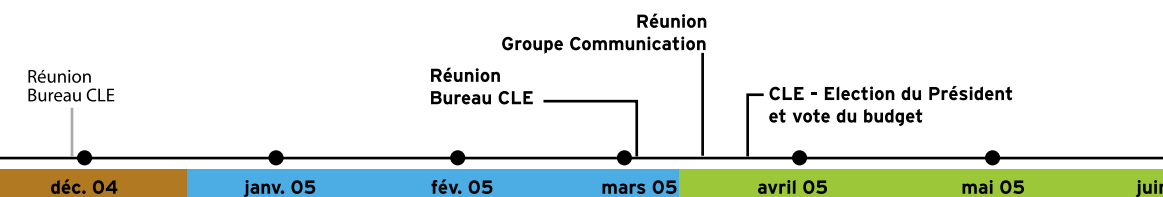
A suivre , dans la prochaine lettre du SAGE.

Hydrelec

Max Genevois, Vice-Président, a représenté la CLE lors de l'Assemblée constitutive de l'Association de Développement du Musée EDF Hydrelec à Vaujany le 13 janvier 2005.

L'imprimeur de la Lettre du Sage agit pour l'environnement

L'Imprimerie du Pont de Claix détient le certificat Imprim'Vert, soutenu par l'Agence de l'Eau, qui garantit le recyclage des papiers et pots d'encre, la récupération en vue du retraitement des résidus pâteux, des effluents chimiques de flashage et autres déchets dangereux pour l'environnement.



A noter

8 mars, 14 h 30, SMDEA, Bureau de la CLE notamment pour les budgets 2005 et 2006

15 mars, 14 h, Groupe Communication

16 mars, 10 h et 14 h, Laffrey, assainissement (matin) et pratiques agricoles (après-midi) autour des lacs de Laffrey et Petichet

21 mars, 17 h, Conseil général, CLE notamment pour l'élection du Président et vote du budget

29 mars, Comité syndical du SMDEA pour vote du budget de la CLE et point sur le projet de loi sur l'eau

12 avril, 9 h 30, Groupe Milieux et fréquentation (Axes 4 et 5)

14 avril, 14 h, Groupe Eau potable (Axe 3)

12 mai, 16 h, Saint-Barthélemy de Séchilienne, Hydroélectricité, usages et milieux pour les secteurs Romanche (Axe 2, étude Lot 6) pour discussion finale du rapport d'étude et validation des scénarios

13 mai, 14 h, SMDEA, Hydroélectricité, usages et milieux pour le secteur Drac aval (Axe 2, étude Lot 6)

24 juin, 9 h, Bourg d'Oisans pour la Romanche,

24 juin, 14 h 30, SMDEA pour le Drac aval, pour validation du document proposé à la CLE pour vote après l'été 2005

La Lettre du SAGE,

publication de la Commission locale de l'eau

n°6 - Mars 2005 - Tirage : 2000 exemplaires

Directeur de la publication :

Ch. Galvin, Président de la Commission locale de l'eau

Présidente du Groupe de travail

Communication :

C. Le Douarin, Vice-Présidente (VP) de la CLE

Membres du Groupe de travail Communication :

Y. Adobati (ND de Mésage), A. Arvin-Berod (SMDEA), J.-M. Bône (FRAPNA, Musée de l'Eau de Pont-en-Royans), J. Brazzolotto (Pêche), A. Catalon (SIERG), D. Chartron (FRAPNA), M. Genevois (SIERG, VP de la CLE), P. Fiore (Régie des eaux de Grenoble), M. Pignon (AE RMC), P. Pouillet (Industriels, Poliméri Europa), M. Prince-Clavel (Echirolles), C. Sibieude (SMDEA), C. Turlier (EDF).

Editeur :

SMDEA, 20 rue de Comboire
38 130 Echirolles
Tél. : 04 76 40 21 00



Rédaction :

Insign

Photographies : SATA, Insign

Conception graphique :

Paul Engelmann Infographie - Tél. : 04 76 49 33 96

Imprimerie :

Imprimerie du Pont de Claix

